

LE VENDREDI SAINT

I

ENQUÊTE

LA réforme de la semaine sainte a profondément modifié la structure de la journée du vendredi saint. Auparavant la matinée réunissait une assistance squelettique pour un office assez complexe qualifié de « messe des pré-sanctifiés » et qui avait tellement l'allure d'une messe (châuble noire, lectures, *Orate fratres*, élévation) que certains chantres, dit-on, exécutaient la messe de *Requiem*; puis dans l'après-midi, un, deux ou trois chemins de croix faisaient église comble; et le soir, la foule encore venait au sermon de la Passion ou à l'office du *Stabat*; cependant que toute la journée, les fidèles défilaient pour baiser un crucifix exposé à leur dévotion. Aujourd'hui au contraire, une matinée vide d'offices, mais où bien des fidèles ont l'occasion d'une méditation prolongée; puis dans la soirée l'office liturgique simplifié qui groupe une assistance convenable; et dans un très grand nombre de paroisses le traditionnel chemin de croix.

Notre propos sera de tracer un rapide tableau de ces trois moments de la journée; puis nous chercherons quelles questions pose leur articulation réciproque.

I. — L'ADORATION EUCHARISTIQUE

Nous reviendrons plus en détail sur l'adoration à propos du jeudi saint, puisque les décrets de réforme en parlent à ce jour. Mais dès maintenant la question pourrait se poser :

dans la plupart des paroisses, l'horaire fait que pratiquement la plus grande partie de l'adoration s'étend sur la journée du vendredi, alors que jusqu'en 1955 elle se trouvait le jeudi. Et on peut noter en passant que cette adoration couvre en fait à peu près l'horaire traditionnel de la Passion, depuis la fin de la Cène jusqu'à la mise au tombeau. D'où la question : cette translation doit-elle changer l'esprit de l'adoration et l'a-t-elle changé en réalité ?

Quoique la question n'ait pas été explicitement posée, il semble que très rares sont les paroisses où une cérémonie commune est organisée : çà et là on trouve une méditation de la Passion, mais ce sont des cas isolés. Par contre on note les visites nombreuses et prolongées : il semble, par exemple, que les Parisiens soient heureux de trouver l'occasion d'un long moment de silence; cela est vrai également en d'autres villes.

II. — LES CÉRÉMONIES NON LITURGIQUES

A. *Le chemin de croix.*

1. A-t-il été maintenu ?

a) Des curés l'ont radicalement supprimé : il est difficile de préciser la proportion; elle est fort variable selon les diocèses. Voici quelques chiffres tirés des enquêtes les plus complètes (en sachant qu'ils restent cependant assez approximatifs, puisque tous les curés n'ont pas répondu) : le chemin de croix a été supprimé dans 40 % des paroisses du diocèse d'Angers; dans 30 % à Arras; dans 20 % à Chartres; dans 77 % à Laval; dans 67 % à Viviers. Les deux raisons apportées à cette suppression : la fatigue du clergé qui ne veut pas multiplier les offices, et surtout la volonté de faire préférer l'action liturgique, la prédication ne se révélant pas assez persuasive pour cela. Il semble qu'il ait été maintenu dans les paroisses des grandes villes où il trouve facilement une assistance convenable. Un curé l'a remplacé par trois quarts d'heure de recueillement à l'église où on médite quelques-unes des stations. Beaucoup signalent que des fidèles le font individuellement : c'est d'ailleurs ce que

recommande Mgr l'évêque de Carcassonne en interdisant tout pieux exercice avant la fonction liturgique.

b) D'autres l'ont maintenu, et voici les raisons qu'ils en donnent :

— par principe : il n'est pas « périmé », disent-ils, il est « pleinement justifié ». C'est un « exercice excellent pour la préparation à la confession »;

— parce qu'il est réclamé par des paroissiens;

— parce que c'est un exercice populaire, facilement accessible aux gens de la frange, et aux fidèles qui ne sont pas encore accordés au rythme de l'office liturgique;

— pour certaines catégories de fidèles qui ne peuvent venir le soir.

c) D'autres, enfin, l'ont supprimé dans la paroisse principale, mais le maintiennent dans les binages : la valeur de cette solution sera étudiée avec les regroupements.

2. A quelle heure ? Dans les trois quarts des cas, il est célébré vers 15 heures : c'est l'heure traditionnelle, et cela permet aux enfants de venir. Les autres le font vers 20 heures-21 heures.

3. Quel public y assiste ? Il y a évidemment les personnes pieuses (et libres) qui ne manquent pas un office. Partout où il a lieu à 15 heures, on signale la présence des enfants et des personnes âgées, quelquefois des mamans trop prises le soir; d'ailleurs certains curés l'annoncent pour les enfants quoiqu'il y vienne des adultes. Le résultat est d'ailleurs très varié : l'un signalera une « grande foule » et l'autre une « très faible participation ». En certaines paroisses, le chemin de croix nuit à l'office liturgique, en d'autres pas du tout. Un curé de l'Ouest écrit ceci (qui révélera une vraie difficulté) : « Le chemin de croix est maintenu et relativement bien suivi. Il remplace l'office liturgique (à mon grand regret) qui ne voyait plus que quelques personnes. Les fidèles semblent plus favorables au chemin de croix, plus vivant (il y a vraie participation des fidèles), plus compréhensible pour eux que l'office. »

4. Qu'y fait-on ? A peu près partout on médite les quatorze stations classiques, soit par une prédication, soit par une lecture; souvent on laisse un temps de réflexion ou on

ajoute une formule de prière (il faut d'ailleurs noter le nombre très limité de ces formules : *Pater, Ave, Miserere nostri*, acte de contrition...). Mais quelques-uns se dégagent de la coutume, pour proposer 14 méditations sur la Passion depuis la Cène jusqu'à la Résurrection.

B. *Le sermon de la Passion* qui se faisait ce soir-là en certains diocèses a partout disparu, sauf quelques exceptions très rares; n'oublions pas de signaler le cas de La Louvesc : le vendredi saint à 20 heures, « chant du *Stabat*, sermon sur la Passion. Puis mise au tombeau du grand Christ de bois... en traversant la basilique jusqu'à la crypte où il est déposé et exposé à l'adoration ».

D'ailleurs cette disparition du sermon de la Passion n'a pas été sans provoquer les regrets de certains paroissiens des diocèses pratiquants... et même des curés : « Nous n'avons jamais retrouvé l'assistance massive que nous avions au sermon de la Passion, particulièrement la grosse majorité des hommes pratiquants ne se dérangent plus (pour l'office liturgique).

C. *Autres manifestations*. Un curé tinte trente-trois coups à 15 heures « pour faire connaître l'heure de la mort du Seigneur »; et il signale que des jeunes ont interrompu leur partie de football pour observer une minute de silence.

Le midi de la France a connu autrefois des processions de pénitents. En certains endroits on a voulu les restaurer, mais c'était une initiative touristique qui n'a pas duré. Au contraire, les processions du Roussillon sont très vivantes et très recueillies : 60.000 étrangers à la ville assistent à celle de Perpignan, qui fut instituée par saint Vincent Ferrer en 1416 et restaurée en 1950; au son des tambours et des chants catalans traditionnels, les confréries, le clergé, le comité diocésain d'A.C.G.H., les scouts, défilent dans les rues pendant deux heures, entourant les pénitents encapuchonnés portant les « misteris » représentant les scènes de la Passion.

Sur un tout autre plan enfin, notons une coutume superstitieuse qui semble assez répandue : Ce jour-là « on n'ouvre pas la terre » et « on ne lie pas les bêtes »; c'est sans doute en souvenir du tombeau du Christ creusé dans le roc, souvenir lié à l'ancienne fériation du jour. Chose

curieuse, « ce sont les mêmes marques de deuil lorsqu'un membre de la famille est mort, et cela jusqu'à l'enterrement » (Limoges).

III. — L'OFFICE LITURGIQUE

On est embarrassé pour nommer en français la *solemnis actio liturgica*, et les panneaux d'affichage nous fourniraient un riche vocabulaire. Action, office, fonction, service et même... messe; nous n'avons pas de terme bien parlant qui s'impose.

A. *Assistance*. Il n'y a pas de comparaison entre la situation avant la réforme et celle qui a suivi; le fait de pouvoir communier a sans doute porté l'assistance à un niveau comparable à celui du jeudi, mais le changement d'horaire est à lui seul déjà une cause de plus grande affluence.

En outre, la cérémonie « accroche mieux parce que simple, variée, pas trop longue » (Annecy); « cérémonie vivante, variée, impressionnante » (Cambrai). Quelqu'un parle d'une assistance croissante parce que l'office est « le plus parlant, le plus visuel » (Angers).

Il est impossible de donner des chiffres ou des pourcentages : l'enquête n'est pas assez complète pour cela. L'impression globale est qu'il y a d'ordinaire moins de monde qu'à la messe du jeudi, mais il y a des exceptions.

Une assistance plus élevée que le jeudi paraît liée à un horaire d'après-midi permettant aux femmes et aux enfants de venir.

Au contraire, une assistance notablement moindre est due à la concurrence du chemin de croix (que certains curés ont placé à la même heure que la messe du jeudi, reléguant la fonction liturgique à 16 heures), ainsi qu'à l'absence de messe : il est des chrétiens traditionalistes à qui cette fonction, assez austère et inhabituelle, ne dit rien qui vaille.

Mais pour établir une comparaison avec le jeudi, il faudrait disposer d'un élément qui reste la plupart du temps inconnu : le public est-il le même ou y a-t-il des éléments différents ? Des réponses reçues, peu explicites il est vrai, on serait porté à déduire qu'il y a peut-être moins d'hommes

le vendredi. « Assistance bien convenable le vendredi saint (19 h 15), dit un curé du diocèse d'Angers : ai été frappé malgré tout par le petit nombre d'hommes. »

B. *Horaire*. De 15 heures à 21 heures, il y a des offices liturgiques presque tous les quarts d'heure. Cependant il faut nettement distinguer deux groupes : l'un se situe entre 15 heures et 17 heures, le second après 18 heures. Le premier est de loin le moins nombreux (pas même un cinquième des réponses reçues, en comptant celles du diocèse de Strasbourg où le vendredi saint est jour férié) : c'est le fait de paroisses rurales d'ordinaire, c'est aussi le fait de quelques curés qui veulent avantager le chemin de croix; c'est enfin le cas de ceux qui veulent être fidèles à la lettre de la rubrique qui recommande la célébration vers 15 heures.

L'autre groupe est très important, avec un maximum pour 19 heures (les villes), secondairement 20 heures et 20 h 30.

Il est intéressant de noter que sur les paroisses dont les horaires ont pu être connus avec précision, 76 % ont la même heure pour l'office du jeudi et du vendredi, 10 % des heures voisines et seulement 14 % marquent un décalage important.

C. *Difficulté des rites*. Les opinions sont très variées. Beaucoup se plaignent de la complication des rites « composés de pièces et de morceaux juxtaposés qui peut-être pourraient encore être simplifiés — cérémonie encore trop compliquée — offices trop compliqués » (Angers). Mais d'autres avouent : « le vendredi saint aux cérémonies si simples et si compréhensives (*sic*) » (Angers), « très accrochant » (Annecy). Il est certain que tout cela est fonction de la manière dont on a compris le rythme de la liturgie.

1. Lectures. On n'en parle pas, sinon pour les dire peu abordables, surtout celle d'Osée.

2. Chants. On déplore l'absence de chant populaire; la liturgie offre deux longs traits, peu accessibles même en français (*cantique d'Habacuc* et psaume 139); puis un *Venite adoremus* sur un air peu populaire, avec la difficulté d'une triple montée mélodique conduisant à des hauteurs

vertigineuses, surtout si le célébrant s'est embrouillé dans son *Ecce lignum*. Puis ce sont les impropères et le *Pange lingua*, tous inconnus; et ne parlons pas des nouvelles antiennes pour le transfert du Saint-Sacrement. Le curé se rabattra sur des chants français, s'il peut arguer d'une coutume centenaire ou immémoriale, pour les impropères; mais par quel chant triomphal l'assemblée répondra-t-elle à un vibrant *Ecce lignum* ?

3. Prières. Il y a là une découverte pour beaucoup de fidèles : ils perçoivent un rythme de prière (invitatoire — silence — collecte) auquel ils ne sont pas habitués et qui leur plaît beaucoup... à condition que le temps de silence soit de bonne longueur. Certains en viennent à s'étonner que cette manière de prier soit réservée à ce jour-là et la souhaiteraient toute l'année. Par contre, ceux qui sont habitués aux invitatoires chaque dimanche, « sont surpris de l'entendre chanter par le célébrant en latin ».

4. Adoration de la Croix. Tous sont unanimes à reconnaître la beauté et la valeur religieuse de ce rite. Cependant deux difficultés sont signalées à ce sujet :

a) Sa longueur. Plusieurs manières de faire sont utilisées :

— Tout le monde vient vénérer une croix unique : c'est certainement la meilleure façon. Réflexion curieuse entendue de la part des fidèles qui ne peuvent pas communier : « C'est une des rares fois où nous avons le droit de monter à la sainte Table. » Mais dès que l'assistance dépasse la centaine, c'est long : « 25 minutes, et pourtant on faisait venir les gens deux par deux pour baiser chacun une main du Christ » (paroisse bretonne de 1.500 assistants).

— Tout le monde vient, mais il y a plusieurs croix : « Le rite de la vénération de la Croix est certes très beau, très parlant, mais demeure long, quoique nous fassions vénérer 4 croix à la fois » (Angers : 1.300 fidèles). Les fidèles désirent cet acte personnel, mais la multiplication des croix semble regrettable.

— Adoration collective seule : cela répugne à la plupart.

— « Après l'adoration faite, selon les indications de l'*Ordo*, par les ministres et les clercs, puis par la chorale fort nombreuse, le célébrant reprend la croix qui est celle de l'autel

qu'on a soulevée de sa base... et la présente aux fidèles, la tenant lui-même élevée, il leur fait faire, de leur place, en quelques mots d'une homélie très fervente et très brève, cette adoration » (Châlons).

— « Office liturgique avec adoration collective de la Croix, suivi d'une évocation de la Passion... s'achevant par la procession d'adoration individuelle de la Croix » (Paris).

b) Sa proximité de la communion. Les fidèles n'ont pas bougé de place jusqu'à la vénération de la Croix, et voici que par deux fois on leur fait faire une procession : « dans les villes, trop longue procession de la Croix à laquelle succède une aussi longue procession de communion » (Coutances). « Les processions de l'adoration de la croix et de la communion se succèdent trop rapidement le vendredi saint » (Malines).

Une suggestion est faite par Angers : « Ne serait-il pas possible, dans le cadre d'une autre réforme éventuelle, de ne faire effectuer qu'une démarche par les fidèles ? Ils vénéreraient la croix juste avant de communier de la main du célébrant. » Nous verrons plus loin ce qu'il faut en penser.

5. Communion. Ici pas de remarques dans l'enquête, sinon qu'on note à peu près partout le nombre élevé des communicants : sauf quelques paroisses où on a été, semble-t-il, surpris, les fidèles ont répondu avec enthousiasme à l'invitation. C'est ici cependant le lieu d'enregistrer les multiples protestations sur les changements répétés de costumes et sur l'usage de la couleur sombre : personne ne voit pourquoi une chape, une dalmatique ou une tunique sont nécessaires pour chanter les oraisons, et inutiles pour entendre des lectures, ni la différence fondamentale entre la chape et la chasuble.

IV. — ESPRIT DU JOUR

La suggestion que font certains d'utiliser la couleur rouge, pose la question du sens de la célébration liturgique et, par là même, de la journée entière. Nous poserons cette question sous un triple dilemme :

1. *Compassion ou glorification.* On peut concevoir le rite sacré comme une compassion au Christ souffrant et une

réparation douloureuse des péchés qui ont causé sa mort, ou au contraire comme une exaltation du Christ victorieux et une action de grâce :

a) En faveur de la première interprétation, on peut arguer du titre même donné par l'*Ordo* : *in passione et morte Domini*, où le mot *passio* a pris le sens restreint de notre français traditionnel « passion », alors que le *Rituel* du baptême, en parlant du *Christum natum et passum* l'étend à tout le mystère pascal; également la couleur noire, la traduction des impropères dans certains livres. C'est aussi souvent de cette manière qu'est prêché le chemin de croix se terminant à la sépulture.

b) Mais l'autre sens apparaît dans les chants de l'adoration, ainsi que dans les antiennes de la procession eucharistique et les oraisons de postcommunion, surtout la dernière : « *Pro quibus Christus Filius tuus per suum cruorem instituit paschale mysterium.* »

2. *Mime ou sacrement*. Il est des jours où la liturgie nous invite à refaire un geste du Christ (pensons à la procession des Rameaux ou au lavement des pieds) : appelons cela un mime sacré, et ce nom n'a rien ici de péjoratif; il en est d'autres où la liturgie est plus sacramentelle, par exemple dans les baptêmes de la veillée pascale. Rien n'est condamnable; le mime est plus facile, plus populaire; le sacrement engage davantage notre vie. Le vendredi saint nous offre à la fois le mime du chemin de croix et le sacrement de l'adoration de la croix et de la communion. On ne nous demande pas de choisir, mais plutôt de mettre chaque chose en place.

3. *Anniversaire ou mystère*. En nous invitant à une célébration à 15 heures, l'*Ordo* semble s'attacher à l'anniversaire, et c'est la tendance immédiate de suivre les événements de la Passion sinon heure par heure, du moins jour par jour. Mais notre réflexion sur la veillée pascale nous a montré le danger de découper la semaine en sections : on n'a plus que des photographies statiques au lieu d'un mouvement. Comment inclure le vendredi saint dans le dynamisme pascal, tout en lui gardant son originalité ?

F. MORLOT.

II

LA TRADITION DE L'ÉGLISE

SI l'on avait fait parmi les chrétiens du 2^e siècle un sondage d'opinion, selon les méthodes dont notre temps a trouvé le secret, pour savoir comment ils célébraient la Pâque, ils auraient répondu unanimement : « Nous jeûnons, ici un jour, là deux jours, ailleurs davantage; puis, dans la nuit du dimanche, nous nous assemblons, et, au milieu de la nuit, nous rompons le jeûne dans la joie. » Si l'enquêteur avait insisté : « Mais, du jeûne et de la fête, quel est à vos yeux le principal élément de la Pâque ? », on lui aurait répondu : « Les deux temps de la Pâque ne se séparent pas; ils sont essentiels, l'un et l'autre, à la célébration du mystère du Christ mort et ressuscité. » Tel est du moins le langage qu'eût tenu le plus connu d'entre eux, Tertullien. Pour lui l'expression *Pascha* s'applique indifféremment au jour de la fête et aux jours du jeûne. Il parle aussi bien du jeûne pascal, *pascha jejunantes*¹ et du *dies Paschae, quo communis et quasi publica est jejunii religio*² que du dimanche de Pâques. Sans doute eût-il précisé à son interlocuteur qu'en Afrique le jeûne pascal commençait le vendredi : *jejuniis parasceven dicamus*³. C'est ainsi que le vendredi et le samedi saints entrent conjointement dans l'histoire de la célébration pascale, comme les jours du grand jeûne universel et officiel, *communis et quasi publica jejunii religio*), qui inaugure la Pâque pour la communauté chrétienne.

I. — LA CÉLÉBRATION PRIMITIVE DES DEUX JOURS SAINTS

1. *Les jours du jeûne pascal.*

Au 3^e siècle, les témoignages se précisent. Pour la *Tradition Apostolique* le jeûne est total : *Qu'on ne prenne rien à Pâques avant que l'oblation n'ait lieu, car à qui agit ainsi, cela n'est pas compté comme jeûne.* Celui-ci dure deux jours, mais, des

1. TERTULLIEN, *De jejuniis adversus psychicos*, 13, I (C.C.S.L., 1271).

2. TERTULLIEN, *De oratione*, 18 (C.C.S.L., 267).

3. TERTULLIEN, *De jejuniis*, 14 (C.C.S.L., 1273).

deux jours, le plus important est le samedi, car il précède immédiatement la veillée sainte : *Si une femme est enceinte et est malade et qu'elle ne peut pas jeûner deux jours, qu'elle jeûne le samedi, se contentant de pain et d'eau par nécessité*⁴. La prééminence du samedi sur le vendredi montre bien le caractère spécifiquement pascal du jeûne des deux jours. Il ne s'agit pas d'une solennisation et d'une extension du jeûne hebdomadaire du vendredi, que prescrivait la *Didachè* dès le 1^{er} siècle⁵. La *Didascalie* des Apôtres corrobore le témoignage de la *Tradition Apostolique*. Si elle fait jeûner à partir du lundi, le jeûne est mitigé jusqu'au jeudi soir. On peut le rompre à la neuvième heure, en mangeant du pain, du sel et de l'eau. Par contre *le vendredi et le samedi, vous jeûnerez complètement et ne goûterez rien*⁶. Le jeûne unanime de la communauté, telle est donc, au 3^e siècle comme au 2^e, la caractéristique de la Parascève de Pâques⁷ et du *grand samedi*⁸, sans que s'attache à chacun des deux jours le souvenir particulier d'un moment de la Passion du Seigneur.

Le vendredi comportait-il alors une réunion spéciale ? — Il est difficile de répondre à cette question. Nous savons qu'aux premiers siècles les chrétiens avaient de nombreuses réunions en dehors de l'assemblée dominicale. La *Tradition Aposto-*

4. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition Apostolique*, 29 (édit. BOTTE, p. 64).

5. J.-P. AUDET, *La Didachè, Instructions des apôtres*, Paris, 1958, p. 369. Le commentateur note : « Une intention de commémorer la mort de Jésus, ainsi qu'on l'a suggéré (Callewaert), a toutes chances d'être anachronique dans le contexte. »

6. F. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, p. 288. La liturgie byzantine a encore cette rubrique : « Il faut savoir que la tradition en Palestine, en ce saint jour du grand Vendredi, est de ne pas dresser la table et de ne rien manger durant toute la journée de la Crucifixion. Si quelqu'un (ce qui arrive souvent) est faible et avancé en âge au point de ne pouvoir demeurer à jeun, on lui donne un pain et de l'eau après le coucher du soleil. Cette coutume de ne rien manger le grand Vendredi nous a été transmise par les ordinations des saints Apôtres. En effet c'est de la parole dite par le Seigneur aux pharisiens : *Lorsque l'Époux leur sera enlevé, c'est en ces jours qu'ils jeûneront*, que les très bienheureux Apôtres tirèrent cette pratique » (E. MERCENIER, *La Prière des églises de rite byzantin*, 2, 2, p. 210). Voir aussi l'*Ordo* 50, 137, dans M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, tome 5, pp. 232-233.

7. Dans la terminologie ancienne le nom de Parascève n'est pas appliqué exclusivement au vendredi saint, mais selon l'usage juif, il est donné à tous les vendredis. Voir, par exemple, *Didachè*, 8.

8. DENYS D'ALEXANDRIE, *Epistolia ad Basilidem de magno sabbato, quo tempore finiendum sit jejunium*; édit. M.-J. ROUTH, *Reliquiae sacrae*, 3 (1846), p. 229.

lique connaît les matins où il y a instruction et ceux où il n'y en a pas⁹, et elle traite de ces réunions où prêtres et diacres instruisent ceux qui se trouvent rassemblés¹⁰. A Alexandrie, les synaxes avaient lieu le mercredi et le vendredi de chaque semaine. On y lisait les Écritures et les docteurs les interprétaient¹¹. Il est évident que, là où les fidèles avaient l'habitude de se réunir le vendredi, ils n'avaient aucune raison de s'en abstenir le vendredi saint. Tertullien relève explicitement qu'au jour de la Pâque où l'on jeûne on s'abstient du baiser, qui est dans l'assemblée le *signaculum orationis*¹². Quoi qu'il en soit, cette réunion ne pouvait se distinguer des autres synaxes matinales que par le choix des lectures.

2. *Le triduum pascal.*

Tandis que l'Église ancienne avait célébré la Pâque comme un tout indivisible, nous voyons se faire jour, à la fin du 4^e siècle et au début du 5^e, une nouvelle conception de la célébration liturgique, moins mystérique, plus psychologique. L'évolution s'amorce dans la lettre que saint Ambroise écrit aux évêques d'Émilie, en 386, pour les convaincre de célébrer la Pâque suivante le 25 avril et non, comme ils en avaient l'intention, le 18, sous prétexte que cette dernière date coïncidait avec le 14 nisan : *Il faut, leur dit-il, que nous observions non seulement le jour de la Passion, mais aussi celui de la Résurrection, en sorte que nous ayons un jour d'amertume et un jour de liesse, que, ce jour-là, nous jeûnions et que, celui-ci, nous soyons rassasiés... C'est là ce triduum sacré... pendant lequel il a souffert, il s'est reposé et il est ressuscité; au sujet duquel il a dit : Détruisez ce temple et je le relèverai en trois jours*¹³. Quatorze années plus tard, en 400, dans sa première lettre à Januarius, saint Augustin distingue la célébration annuelle de la passion du Seigneur de celle de sa résurrection¹⁴ et, dans sa seconde lettre, il montre comment

9. HIPPOLYTE DE ROME, *La Tradition Apostolique*, 31 et 35; éd. BOTTE, pp. 66-69.

10. *Ibid.*, 33, p. 68.

11. SOCRATE, *Historia ecclesiastica*, 5, 22; édit. H. VALOIS, Paris, 1678, p. 287.

12. TERTULLIEN, *De oratione*, 18 (C.C.S.L., 267).

13. SAINT AMBROISE, *Epistola* 23, 12-13; P.L., 16, col. 1030.

14. SAINT AUGUSTIN, *Epistola* 54, 1; P.L., 33, col. 200. Dans son sermon *De passione Domini in parasceve*, saint Augustin commence en ces ter-

le chrétien doit reproduire en sa propre vie le *sacratissimum triduum crucifixi, sepulti et resuscitati*¹⁵. En 416, le pape Innocent I^{er}, écrivant à Décentius de Gubbio, s'appuie sur la célébration annuelle de la passion le vendredi et de la résurrection le dimanche pour justifier le jeûne hebdomadaire du samedi, car, à l'image du samedi saint, tout samedi *inter tristitiam atque laetitiam... videtur inclusum*¹⁶.

A lire Ambroise et Augustin on perçoit sans peine sous quelles influences ils ont été amenés à ces distinctions : d'une part leur attention à la typologie biblique (celle de la reconstruction du Temple chez Ambroise, celle de Jonas chez Augustin)¹⁷, d'autre part le souci pastoral de faire vivre à la communauté chrétienne les aspects successifs du mystère du Christ : sa mort dans le présent, qui est *le temps de la croix*, son repos et sa résurrection en espérance. Avec des pasteurs ayant un sens biblique aussi averti et une théologie aussi réaliste du mystère liturgique, cet étalement historique de la célébration pascale n'enlevait rien à son unité essentielle, comme nous l'avons constaté dans les homélies de saint Augustin pour la veillée de Pâques. Mais il n'en sera pas toujours de même avec des esprits moins vigoureux. On voit déjà comment, dans la lettre du pape Innocent, le samedi saint perd en quelque sorte sa relation constitutive à la nuit pascale : il n'achemine plus à la fête, il n'appartient plus au premier volet du diptyque, il est un vide *inter tristitiam atque laetitiam*. Par contre, avec saint Léon le Grand, le triduum pascal brillera encore de toute sa splendeur sacramentelle, les trois jours constituant la *paschalis festivitas*, le *sacramentum paschale*. Une telle conception est demeurée celle de la liturgie : en célébrant la résurrection du Seigneur, dans la nuit sainte, elle rappelle que *par sa mort il a détruit notre mort* (Préface romaine), tandis qu'en commémorant la passion, le vendredi, elle proclame : *Ta croix, Seigneur, nous l'adorons. Et ta sainte résurrection, nous la chantons et la fêtons. Voici que par le bois*

mes : *Cujus sanguine delicta nostra deleta sunt, solemniter legitur passio, solemniter celebrantur; ut annua devotione memoria nostra laetius innovetur, et ipsa frequentione popularum fides nostra clarius illustretur* (Serm. 218, P.L., 38, col. 1084).

15. SAINT AUGUSTIN, *Epistola*, 54, 14; P.L., 38, col. 215.

16. INNOCENT I^{er}, *Epistola ad Decentium*, 4; P.L., 20, col. 554.

17. SAINT AUGUSTIN, *De consensu Evangeliorum*, 3, 66; P.L., 34, col. 1199.

la joie est venue au monde entier (Missel romain). Quant aux Laudes *in sabbato paschae*¹⁸ elles commencent sur un cri de triomphe : *O mort, je serai ta mort!* (I^{re} antienne).

Nous connaissons désormais les idées théologiques, les préoccupations pastorales dans lesquelles s'est élaborée la liturgie du vendredi et du samedi saints. Nous pouvons maintenant étudier chacun des deux jours séparément.

II. — LE VENDREDI SAINT

Tandis que le missel romain avait conservé jusqu'en 1955 l'antique appellation juive pour désigner le vendredi saint : *In Parasceve*, le nouvel Ordo s'est souvenu du sacramentaire gélasien qui traite *de feria VI Passione Domini*¹⁹. Mais il a malencontreusement complété : *in Passione et Morte Domini*, comme si la mort du Christ n'était pas l'élément essentiel de sa passion. Du moins la liturgie romaine, tant dans son assemblée aliturgique²⁰ que dans son office nocturne, célèbre-t-elle la totalité de la passion du Seigneur, avec, comme nous l'avons dit, de larges ouvertures sur la gloire de la résurrection. Plus prolixes, la plupart des autres liturgies ont voulu suivre heure par heure le souvenir historique de la passion. Comme cette seconde conception n'est pas sans incidence d'ordre pastoral, on ne saurait la passer sous silence. Nous allons donc présenter successivement l'office et la prière des Heures du vendredi saint.

1. L'office du vendredi saint.

La genèse de l'office romain du vendredi saint a déjà été mise en lumière par Dom Capelle dans *La Maison-Dieu*²¹ et les récentes études de M. Chavasse ont achevé de l'éclairer. Plutôt que de donner un résumé de ces travaux, mieux vaut essayer

18. *Sacramentaire grégorien*, édit. H. LIETZMANN, n° 83.

19. *Sacramentaire gélasien*, édit. M. MOHLBERG, n° 395.

20. On entend ici aliturgique au sens d'assemblée sans célébration de l'eucharistie. Il est bien évident qu'elle est liturgique au sens de l'Instruction *De musica sacra* (n° 1).

21. B. CAPELLE, *Le vendredi saint* (Congrès de Lugano) dans *La Maison-Dieu*, 37 (1954), pp. 93-120; *L'office du vendredi saint* dans *La Maison-Dieu*, 41 (1955), pp. 73-83; *Méditation sur les Orationes sollemnes du vendredi saint* dans *La Maison-Dieu*, 45 (1956), pp. 69-75.

de dégager les lignes maîtresses de la célébration en utilisant la méthode de la liturgie comparée.

L'heure de l'office a été imposée par les Évangiles : Jésus est mort en croix à la neuvième heure. Il est donc naturel que l'assemblée des fidèles soit spécialement convoquée pour cette heure. A Jérusalem, au 5^e siècle, la neuvième heure marquait la fin d'une synaxe qui réunissait tout le peuple depuis la sixième heure. A Rome, au 7^e siècle, tant la liturgie papale à Sainte-Croix-en-Jérusalem que la liturgie des titres commençaient au contraire à l'heure de la mort du Seigneur²². C'est pour cela que l'*Ordo* du vendredi saint propose de célébrer l'office *horis postmeridianis et quidem circa horam tertiam*, à moins que la *ratio pastoralis* ne conseille de le remettre au soir.

L'office comprend trois parties : la liturgie de la Parole, l'adoration de la Croix, la communion. L'élément fondamental consiste dans la liturgie de la Parole et, durant un certain temps, il y eut une assez grande diversité dans le rattachement de deux autres parties à celle-là : au début du 8^e siècle, dans la liturgie papale, qui ignore longtemps la communion aux Présanctifiés, l'adoration de la Croix précédait les lectures²³; un peu plus tard, on anticipa à la matinée l'office des lectures pour ne conserver l'après-midi que l'adoration de la Croix²⁴; par contre, dans les titres, on exposait d'abord la Croix sur l'autel, puis on célébrait la liturgie de la Parole; les diacres allaient alors chercher au secrétarium le corps et le sang du Seigneur et ils les apportaient sur l'autel. Le célébrant venait ensuite adorer et baiser la Croix et il disait le *Pater* avec son embolisme. Enfin, conclut l'*ordo* gélasien, *adorant omnes sanctam crucem et communicant*²⁵. Il semble donc que la sainte communion était distribuée aux fidèles quand ils venaient adorer la Croix. Cette variabilité dans l'agencement des divers éléments étant notée, il importe d'aborder chacun d'eux.

22. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 23, 9-11*, tome 3, p. 270, pour la liturgie papale (si le pape descend à la huitième heure à la basilique du Latran pour partir en procession à Sainte-Croix, l'office ne peut guère commencer en cette église avant la neuvième heure); pour la liturgie presbytérale voir le *Sacramentaire gélasien* (édit. MOHLBERG, n° 395).

23. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 23, 12-17*, tome 3, p. 271.

24. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 24, 22-39*, tome 3, pp. 291-294.

25. *Sacramentaire gélasien*, édit. MOHLBERG, n° 418.

La liturgie de la Parole. L'office romain du vendredi saint est le seul à avoir conservé la structure fondamentale de l'assemblée chrétienne, que décrivait saint Justin au milieu du 2^e siècle : lectures, psalmodie et prière des fidèles à toutes les intentions de l'Église, puisque les *Orationes solemnes*²⁶ sont réservées à ce jour et que la liturgie milanaise, qui les chante elle aussi aujourd'hui, les a séparées de l'office des lectures pour les mettre après vêpres²⁷. Jusqu'en 1955, l'office commençait immédiatement par la première lecture, comme toute assemblée liturgique au temps de saint Augustin. Depuis lors, elle commence par une oraison empruntée à la liturgie presbytérale de Rome, qui reprend le texte de saint Paul : *Sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem caelestis* (1 Cor., 15, 49). La tradition ancienne ne voulait-elle pas que la croix du Christ ait été dressée sur le Golgotha, là où reposaient les restes du premier homme ? L'évocation des deux Adams au seuil de la liturgie du vendredi saint n'est certainement pas fortuite.

Les trois lectures actuelles étaient déjà fixées au 6^e siècle²⁸ : la liturgie emprunte d'abord au prophète Osée une allusion au triduum pascal : *Vivificabit nos post duos dies : in die tertia suscitabit nos*; puis vient, au livre de l'Exode, le récit de la Pâque ancienne, *id est transitus Domini*, et enfin l'évangile selon saint Jean, dont nous savons par la pèlerine Egérie qu'il était lu à pareille heure à Jérusalem aux alentours de l'an 400²⁹. Tandis que la liturgie romaine s'en est toujours tenue à ces trois lectures, qui affirment avec netteté tant l'unité intrinsèque de la Pâque (Osée) que la relation de la Pâque ancienne (Exode) à celle de la nouvelle Alliance (Évan-

26. Il est regrettable que dans l'*Ordo Hebdomadae sanctae* de 1955 les *Orationes solemnes* soient présentées comme la deuxième partie de l'action liturgique et qu'à la fin de la lecture de la Passion selon saint Jean on fasse revêtir des vêtements spéciaux au célébrant et aux ministres pour leur chant. De ce point de vue l'*Ordo* du Missel de saint Pie V était de meilleure qualité.

27. Quant à la liturgie hispanique, elle substitue aux *Orationes solemnes* l'office de l'*Indulgentia* ou demande du pardon pour les vivants et pour les morts (P. L., 85, col. 428-430). Les intentions correspondant aux *Orationes solemnes* sont disséminées au long de la veillée pascale après chaque lecture (*ibid.*, col. 448 sq.).

28. On les trouve dans la couche ancienne de l'Épistolier de Würzburg; édit. MORIN, *Le plus ancien Comes ou Lectionnaire de l'Église romaine* dans *Revue bénédictine*, 1910, p. 54.

29. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, édit. PÉTRÉ, Paris, 1948, p. 238.

gile), les autres liturgies multiplient les lectures à l'heure de la mort du Seigneur. Toutes sont plus ou moins tributaires de la liturgie locale de Jérusalem. Dans sa synaxe, qui se déroulait de la sixième à la neuvième heure au Golgotha, celle-ci comportait huit séries de psalmodie, lectures et prière silencieuse, chaque série comptant un psaume, puis deux ou trois lectures (Ancien Testament, saint Paul pour les quatre premières; Ancien Testament, saint Paul, Évangile, pour les quatre suivantes), suivies de la prière à genoux³⁰.

Les deux chants intercalaires de l'office romain étaient primitivement le cantique d'Habacuc et le psaume 90, *Qui habitat*³¹. Le cantique d'Habacuc est le cantique de Laudes pour le vendredi (actuellement au second schéma). Il décrit, en termes vigoureux, le jugement de Dieu qui passe pour *écraser avec colère les nations* et pour *sauver son peuple*. Mais les versets qui en ont été retenus laissent deviner la raison du choix de ce cantique : c'est que la liturgie a vu dans le texte de la *vetus latina* : *In medio duorum animalium innotesceris* une prophétie du Christ en croix entre les deux brigands, bien avant que le folklore n'appliquât la même phrase à la crèche. Le psaume 139, qui supplanta en pays francs le psaume 90 comme second chant intercalaire, prend place tout naturellement sur les lèvres du Seigneur crucifié, mais le psaume *Qui habitat* avait peut-être l'avantage d'être plus ouvert sur le second aspect du mystère pascal : *Je veux le délivrer, le glorifier, de longs jours je veux le rassasier* (v. 15-16).

Nous ne redirons pas l'importance de l'*Oratio fidelium* du point de vue des structures liturgiques, ni la qualité de son formulaire romain. Il suffit de constater chaque année avec quelle facilité et quel sérieux le peuple chrétien fait sienne ces prières, que saint Prosper d'Aquitaine citait déjà au 5^e siècle comme universellement connus, pour regretter qu'elles ne soient plus utilisées qu'un seul jour dans l'année.

L'adoration de la Croix. Si l'aspect glorieux du mystère pascal n'est pas absent de la liturgie de la Parole, il éclate

30. F. C. CONYBEARE, *Rituale Armenorum*, cité dans D.A.C.L., tome 15 (1950), col. 1170-1171.

31. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani, Ordo 23, 17-17* (tome 3, p. 271). Dans l'*Ordo 24, 24* il est dit : *Sequitur tractus Qui habitat in adjutorio, vel Eripe me, domine*, tome 3, p. 292.

dans l'adoration de la Croix³². Ce rite nous vient, comme on peut le deviner, de la liturgie de Jérusalem. Voici comment il se déroulait vers l'an 400, du lever du jour du vendredi saint jusqu'à midi :

On place un siège pour l'évêque au Golgotha, derrière la Croix qui se dresse là maintenant. L'évêque s'assoit sur le siège, on place devant une table couverte d'une nappe; debout autour de la table sont les diacres, et l'on apporte le coffret d'argent doré dans lequel se trouve le saint bois de la croix; on l'ouvre, on l'expose et on place sur la table le bois de la croix ainsi que le titre. Quand on les a placés sur la table, l'évêque assis appuie de ses mains sur les extrémités du bois sacré et les diacres qui sont debout autour surveillent... Tout le monde défile, un à un; on s'incline, on touche d'abord du front, puis des yeux la croix et le titre, puis on baise la croix et on passe, mais personne n'y met la main pour la toucher³³.

On notera que l'hommage est rendu non pas à une image de la croix, mais à la relique de la vraie Croix. C'est sous cette forme que le rite passera à Rome, où il nous est décrit vers l'an 700 dans l'*Ordo* 23 : On porte triomphalement du Latran à la basilique de la Sainte-Croix, un morceau du *bois de la précieuse Croix* reposant dans un écrin d'or orné de gemmes. Selon un usage, qui révèle l'origine orientale du rite, le coffret est tenu par un diacre, tandis que le pape marche devant, nu-pieds, agitant un encensoir.

Alors que l'adoration de la Croix était appelée à connaître une diffusion universelle en Occident, seul le rite syrien d'Antioche en a conservé la tradition en Orient³⁴. Après la ruine de Jérusalem en 614, l'hommage à la Croix ne fut pas restauré dans la nouvelle basilique du Saint-Sépulcre. Quant au rite byzantin, il l'a anticipé au troisième dimanche de carême.

Les chants, qui accompagnent l'adoration de la Croix, lui conférant son caractère triomphal, apparaissent tous dans les antiphonaires francs des 8^e-9^e siècles : le premier en date, que nous trouvons déjà dans l'*Ordo* 24, est l'antienne *Ecce lignum crucis*. Jusqu'au 12^e siècle elle ne sera pas une formule de présentation de la Croix (le rite n'existe pas), mais elle accom-

32. Pour l'étude de ce rite voir H. SCHMIDT, *Hebdomada sancta*, pp. 791-796 et I.-H. DALMAIS, *L'adoration de la Croix dans La Maison-Dieu*, 45 (1956), pp. 76-86.

33. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*; trad. H. PÉTRÉ, coll. « Sources chrétiennes », n° 21, Paris, 1948, pp. 233-235.

34. G. KHOURI-SARKIS, *La semaine sainte syrienne*, dans *La Maison-Dieu*, 41 (1955), pp. 112-117.

pagnera, durant l'adoration, le chant du psaume processionnel *Beati immaculati in via*³⁵. L'antiphonaire de Compiègne (entre 860 et 880) donne, avec l'*Ecce lignum crucis*, l'antienne *Crucem tuam*, que connaissait déjà Amalaire³⁶, ainsi que le *Pange lingua*. L'antiphonaire de Senlis (vers 880) y ajoute l'*Agios o Theos* et les trois premiers versets des Impropères, tandis que l'antiphonaire de Corbie (9^e-10^e siècles) contient le *Trisagion* sans les Impropères³⁷. De tous ces chants le plus célèbre est celui des Impropères. Il ne faut pas oublier que ces versets n'expriment pas la plainte du Crucifié, mais les reproches adressés à son peuple par le Christ identifié au Seigneur-Dieu. Plaçant sur les lèvres de Jésus les oracles de Yahvé en Michée, 6, 3-4; Deutéronome, 8, 2, 3 et 7; Isaïe, 5, 4; Jérémie, 2, 21, les Impropères sont une affirmation éclatante de la divinité de Celui qui est mort sur la croix; ils proclament la valeur rédemptrice de son sang. Mais le plus vénérable des chants du vendredi saint, tant par son antiquité que par sa plénitude théologique, est sans contredit l'antienne *Crucem tuam* : si l'Église franque l'a empruntée aux Byzantins, qui la chantent comme tropaires des matines de Pâques, ceux-ci l'ont reçue d'Égypte, car certaines de ses expressions caractéristiques se rencontrent déjà dans de très anciens fragments sur papyrus³⁸. Cette acclamation à la Croix et à la Résurrection constitue une admirable profession de foi des chrétiens. Il est vivement souhaitable qu'une mélodie vienne s'adapter à son texte français pour la faire entrer dans le répertoire courant de nos célébrations.

En décrivant l'adoration de la Croix, les *Ordines* anciens ne font pas allusion à son dévoilement et à son ostension solennelle. Le rite apparaît seulement dans l'usage romain du 12^e siècle³⁹. Le *Pontifical* de la fin du siècle le présente à peu près sous la forme où nous le connaissons aujourd'hui⁴⁰.

35. M. ANDRIEU, *Les Ordines romani*, Ordo 24, 35, tome 3, p. 294.

36. AMALAIRES, *Liber Officialis*, I, 14; édit. HANSSSENS, tome 2, p. 101.

37. R.-J. HESBERT, *Antiphonale Missarum*, Bruxelles, 1935, pp. 96-97.

38. Voir I.-H. DALMAIS dans l'article cité supra note (32).

39. L'*Ordo* 31 47 de la collection ANDRIEU (*l. c.*, p. 498), qui, le premier, décrit le rite du dévoilement est vraisemblablement du 9^e siècle, mais il est une composition littéraire et non un livret de cérémonies. Plutôt que témoin d'un usage, il peut être la source littéraire d'où procède l'usage romain du 12^e siècle.

40. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge* : 1. *Le Pontifical romain du 12^e siècle*, p. 236.

Les précisions que donne l'*Ordo* du Latran de 1145 montrent l'importance que l'on accordait alors au dévoilement de la sainte Croix : tandis que l'évêque dévoile avec un roseau la croix que tiennent le diacre et le sous-diacre, un sacristain dévoile celle qui sera présentée à l'adoration des chanoines. Au même moment *omnes cruces majores discooperiuntur a mansionariis, ut omnibus crucibus subito in simul denudatis omnium oculis passio Christi sub una voce sacerdotis delectabiliter adoranda manifestetur*⁴¹. Les curés me sauront gré de ne pas omettre une rubrique du même *Ordo lateranensis* : *dum vero adoretur crux a populo, unus ex conversis laicis maneat ibi ad custodiendam eam et oblationem collegat et camerario deferat.*

La communion. La communion aux Présanctifiés, après l'adoration de la Croix, est un rite d'origine grecque. On sait que, durant tout le carême, la liturgie byzantine interdit la célébration de la messe en semaine, sauf le samedi et le dimanche. Mais, les jours aliturgiques, on célèbre après vêpres un service de communion appelé *Liturgie des Présanctifiés*. C'est donc pour l'avoir vu pratiquer par la colonie byzantine de la ville que les Romains du 7^e siècle pensèrent à introduire cet usage dans leur propre liturgie du vendredi saint. Mais, si les églises titulaires accueillirent volontiers ce rite, la liturgie papale l'ignore jusqu'au 11^e siècle.

Au rite byzantin la communion aux Présanctifiés se fait toujours sous les deux espèces. Il en fut ainsi jusqu'au 12^e siècle dans la liturgie romaine de ce jour. L'*Ordo* du Latran ainsi que le Pontifical conservent la rubrique ancienne selon laquelle *sanctificatur vinum non consecratum per corpus domini immissum*. Puis le Pontifical ajoute : *Et omnes qui volunt communicent cum silentio*⁴². Par contre, au 13^e siècle, le Pontifical de la Curie déclarera : *Communicat autem solus pontifex sine ministris*⁴³. C'est l'usage qui devait régner jusqu'en 1955. En restaurant la communion du clergé et du peuple, l'*Ordo* de 1955 a supprimé le rite de l'*immixtio*,

41. BERNHARDI, *Ordo officiorum ecclesiae lateranensis*; édit. FISCHER, pp. 56-57.

42. *Le pontifical romain du 12^e*, p. 237.

43. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au moyen âge : 2. Le Pontifical de la Curie romaine au 13^e siècle*, p. 469. L'Ordinaire et le Missel de la Curie attestent le même usage (p. 562).

auquel la foi de l'Église n'attachait plus, depuis longtemps, un sens consécrationnaire. Par contre l'office s'achève désormais sur une oraison proclamant que le Christ *per suum cruorem instituit paschale mysterium*⁴⁴.

Du récit de la manducation de l'Agneau pascal (2^o lecture) à la communion au corps du Seigneur, qui inaugure à pareil jour la nouvelle Pâque en son sang, en passant par la lecture de la Passion et l'adoration de la Croix, la liturgie romaine du vendredi saint se développe dans un dosage d'austérité et d'enthousiasme, qui constitue la parfaite expression rituelle du mystère pascal. Dans un autre mode que celui de la Nuit sainte nous y chantons la même victoire du Seigneur sur la mort et sur l'enfer. Au fond de nos âmes nous commençons à nous laisser envahir par la même joie : *Ecce enim propter lignum venit gaudium in universo mundo*.

2. La sanctification des Heures du grand vendredi.

Plutôt que de s'attacher au déroulement historique des événements de la Passion, la liturgie romaine préfère en adorer le mystère et communier sacramentellement au corps immolé du Seigneur. Dans son office des premières heures du vendredi elle s'en tient à cette vue synthétique. Matines et Laudes mettent sur les lèvres de la communauté les grands psaumes messianiques; seuls quelques répons de Matines et quelques antiennes de Laudes évoquent directement l'événement sacré. Quant aux lectures, elles culminent dans celle de l'Épître aux Hébreux, qui nous achemine, par-delà la vision de la Croix, à celle de l'Ascension : *Ayant donc un Grand Prêtre qui a pénétré les cieux, Jésus, Fils de Dieu, retenons la profession de foi* (Hébr., 4, 14). Ici encore nous sommes dans une perspective de gloire et le mystère pascal nous enveloppe de sa plénitude. Les Heures du jour sont célébrées sans aucune solennité. Souvent même, au moyen âge, moines et chanoines les récitaient *privatim*⁴⁵.

Il n'en va pas de même pour les autres liturgies qui, au contraire, célèbrent avec un éclat exceptionnel les diverses

44. C'était, au *Sacramentaire gélasien*, la première oraison de la messe du lundi saint (édit. MOLHBERG, n^o 334). Au rite ambrosien, on la dit à tierce le samedi saint.

45. MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, 4, 23, 3. C'était déjà la prescription de l'*Ordo* 30 A, 52 (ANDRIEU, *l. c.* 3, p. 499) pour vêpres.

Heures du jour en rattachant à chacune d'elles le souvenir correspondant de la passion du Seigneur. C'est ainsi que l'Église byzantine commence, dès le début de la nuit du vendredi l'*Office des saintes et rédemptrices souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ*⁴⁶. On y lit le récit de la Passion en douze péricopes séparées par des antiennes et des oraisons. Avec l'office de Prime commencent les *Heures royales du saint et grand vendredi*⁴⁷.

Chacune des quatre Heures comporte, après la psalmodie et les compositions poétiques, trois lectures empruntées aux prophéties de la Passion, à saint Paul et à l'Évangile. On lit à Prime Matthieu, 27, 1-56; à Tierce Marc, 15, 16-41, à Sexte Luc, 23, 32-49; et enfin à None Jean, 19, 23-37. Puis vient l'office de Vêpres, populaire entre tous en raison du rite de l'*Épita-phion* ou de l'ensevelissement du Seigneur⁴⁸. On dépose sur l'autel un voile richement brodé sur lequel est représentée la scène de l'ensevelissement de Jésus (l'*épita-phion*) et sur ce voile on place l'évangélique. On célèbre ensuite l'office habituel de vêpres avec cinq lectures : Exode, 33, 11-23; Job, 42, 12-17; Isaïe, 52, 13-54, 1; 1 Cor., 1, 18-2, 2, et une péricope évangélique composite (Matth., 27, 1-38 + Luc, 23, 39-44 + Matth., 27, 39-54 + Jean 19, 31-37 + Matth., 27, 55-62). Une procession s'organise alors, dans laquelle les prêtres soulèvent l'épita-phion et le portent sur la tête à l'endroit où il restera exposé jusqu'à la nuit sainte. Entre-temps, le voile est encensé, aspergé d'eau de rose et couvert de fleurs. Quand il a été déposé, clergé et peuple viennent se prosterner devant lui et baiser successivement l'évangélique et l'image du Christ. Durant cette adoration un prêtre distribue aux fidèles une des fleurs qui ont été jetées sur l'épita-phion.

Toutes les liturgies orientales célèbrent à peu près ainsi la journée du vendredi saint⁴⁹. Elle est consacrée du matin au

46. E. MERCENIER, *La Prière des églises de rite byzantin*, 2, 2, p. 170. Voir I.-H. DALMAIS, *Le Triduum sacrum dans la liturgie byzantine*, dans *La Maison-Dieu*, 41, pp. 120-126.

47. *Ibid.*, p. 192. On appelle ces Heures les *Heures royales*, parce qu'à Byzance la cour impériale y assistait.

48. *Ibid.*, p. 210.

49. Pour le rite syrien voir *La Maison-Dieu*, 41, pp. 114-117. Selon ce rite c'est la Croix elle-même qui est lavée et ensevelie. Il en est ainsi au rite copte : « Les prêtres enveloppent la Croix dans un morceau

soir à la psalmodie et aux lectures concernant la Passion : prophéties de l'Ancien Testament, récit de l'événement selon les quatre Évangiles, commentaire théologique de saint Paul. Toutes ont retenu le rite populaire de l'ensevelissement, hérité vraisemblablement de l'ancienne liturgie pascale de Jérusalem. Par son caractère dramatique il frappe la sensibilité des fidèles et à travers lui vient s'exprimer leur foi.

Sans avoir la même ampleur, la liturgie ambrosienne connaît une semblable sanctification des Heures du jour, entre lesquelles se partage le récit de la Passion : à la fin de Tierce on lit Matthieu, 27, 1-56 (de la condamnation à la mort du Seigneur) et à la fin de Vêpres, les versets 57-61 sur l'ensevelissement de Jésus. On poursuivra le samedi à Tierce, avec les versets 62-66 (la garde du tombeau). L'ancienne liturgie gallicane possédait une organisation semblable⁵⁰.

III. — LE SAMEDI SAINT

Le jeûne pascal est la caractéristique essentielle du samedi saint, ainsi que nous l'a montré la tradition. Même si ce jeûne n'est plus observé, même s'il se heurte, dans la vie moderne, à des difficultés jugées insurmontables par l'autorité compétente, il est indispensable d'en affirmer le principe, car le second jour du triduum sacré ne se comprend pas sans lui.

On pourrait même dire que le jeûne pascal est la seule caractéristique positive du samedi saint, car ce jour ne se distingue par ailleurs des autres qu'en raison de son vide liturgique : jour sans liturgie eucharistique⁵¹, jour sans assemblée. Les mystères qu'il conviendrait d'évoquer en ce grand Sabbat, le séjour du corps du Seigneur dans le tombeau et la présence de son âme aux enfers, sont contemplés dans l'office, mais ils ne sont pas l'objet d'une célébration proprement

d'étoffe en figure de l'ensevelissement du corps de Notre-Seigneur et on dispose les plantes odoriférantes et les roses en symbole de son embauvement avec les parfums » (*La Lampe des ténèbres* d'Abû'l Barakât). On se reportera à E. LANNE, *Textes et rites de la Liturgie pascale dans l'ancienne Église copte dans l'Orient syrien*, 6 (1961), p. 296.

50. P. SALMON, *Le Lectionnaire de Luxeuil*, cité du Vatican, 1944, pp. 110-111.

51. J. HILD, *Le samedi saint, jour aliturgique*, dans *La Maison-Dieu*, 28 (1951), pp. 136-159.

dite⁵². Seuls les candidats au baptême sont convoqués dans la journée avec leurs parrains et marraines pour les derniers rites du catéchuménat.

1. *L'office matinal.*

La première antienne de l'office romain du samedi saint en constitue la synthèse : *In pace in idipsum, dormiam et requiescam*. Dans une vision pacifiée la liturgie nous fait contempler tour à tour le passé et l'avenir : le passé revit dans une sorte de rétrospective des événements tout proches : *Ecce quomodo moritur justus*; l'avenir s'annonce dans la certitude de la victoire : *O mors, ero mors tua*; nous revivons aussi l'*hodie* propre du samedi saint : les pleurs des saintes femmes au tombeau (antienne du *Benedictus*) et surtout la descente du Seigneur aux enfers :

Il s'est retiré notre Pasteur, source d'eau vive; à son trépas le soleil s'est obscurci : car celui-là a été capturé, qui tenait captif le premier homme; aujourd'hui les portes de la mort et ses serrures, notre Sauveur les a pareillement brisées. Il a détruit les clôtures de l'enfer et renversé les puissances du diable (4^e répons).

Avec un lyrisme moins contenu la liturgie byzantine poursuit aux mêmes heures la même méditation sur le mystère du Christ endormi au tombeau et de sa descente aux enfers :

Ressuscitez, ô compatissant, et faites-nous sortir des gouffres de l'enfer.

Ressuscitez, ô vivificateur, vous disait votre propre mère dans un torrent de larmes.

Hâtez-vous de ressusciter, ô Verbe, pour mettre fin au chagrin de celle qui vous a virginalement mis au monde.

Effrayant et étrange spectacle, Verbe de Dieu! Comment la terre vous cache-t-elle⁵³ ?

L'attente impatiente de la résurrection remplit également la liturgie. C'est elle qui, ici où là, fait percer la joie. Le rite copte n'appelle-t-il pas ce jour le samedi de la joie ? Et, dès la fin de l'office matinal, avant même la lecture du dernier épisode de la Passion (Matth., 27, 62-66), il fait lire l'invita-

52. O. ROUSSEAU, *La descente aux enfers dans le cadre des liturgies chrétiennes*, dans *La Maison-Dieu*, 43 (1955), pp. 104-123. Voir aussi *Descente du Christ aux enfers* dans *D.A.C.L.*, tome 4 (1920), col. 682-696.

53. E. MERCENIER, *La prière des églises de rite byzantin*, tome 2, 2, p. 243.

tion de saint Paul à *devenir une Pâque nouvelle* et à *célébrer la fête avec des azymes de pureté et de vérité* (1 Cor., 5, 7-13).

2. *Le dernier scrutin.*

La liturgie baptismale de Rome place à la matinée du samedi saint le dernier scrutin⁵⁴, qui comporte la reddition du Symbole par les catéchumènes, l'imposition des mains de l'évêque, l'*effeta*, l'onction d'huile sainte et la triple renonciation à Satan. Il faut évoquer ici la *redditio symboli* du philosophe Victorinus, que rapporte saint Augustin dans ses *Confessions* :

Vint l'heure de la profession de foi. A Rome, les candidats qui se disposent à recevoir votre grâce articulent du haut d'un endroit bien en vue, sous les yeux du peuple chrétien, une formule déterminée apprise par cœur... Quand Victorinus monta pour prononcer la formule, les assistants, qui tous le connaissaient, se répétèrent son nom les uns aux autres, avec des murmures confus et des bravos. On entendait, parmi la jubilation générale : Victorinus! Victorinus! Leur allégresse avait vite éclaté à le voir; mais vite elle fit place, pour le mieux entendre, à un silence attentif. Il articula la formule de vérité avec une assurance admirable, et tous auraient voulu l'enlever pour le mettre au fond de leur cœur : ils l'y mettaient, en effet, et les mains qui le portaient jusqu'à eux, c'étaient leur amour et leur joie⁵⁵!

Quel est le plus émouvant, en cette page, de la foi du philosophe catéchumène ou de l'amour de la communauté qui accueille un nouveau frère avec une telle ferveur ?

L'*Ordo* de 1955 vient donc s'insérer dans une grande tradition quand il prescrit que les rites du catéchuménat, pour les candidats au baptême de la nuit pascale, soient célébrés dans la matinée du samedi saint : *Permittitur tamen, praesertim si baptizandi sunt plures, caeremonias Ritualis romani, quae ipsam baptismi collationem praecedunt... eodem mane, tempore opportuno, praemittere*⁵⁶. Puissent nos frères catéchumènes trouver en nos paroisses le même accueil que les catéchumènes du 4^e siècle dans la Rome du pape Damase!

PIERRE JOUNEL.

54. *Sacramentaire gélasien*, édit. MOHLBERG, n^{os} 419-424, *Ordo 11*, 83-88. (M. ANDRIEU) *Les Ordines romani*, tome 2, pp. 443-444.

55. SAINT AUGUSTIN, *Confessions*, l. 8, c. 2, 5; édit. LABRIOLLE, tome I^{er}, p. 180.

56. *Instructio de Ordine Hebdomadae Sanctae instaurato rite peragendo*, 14.

III ORIENTATIONS

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. *Le vendredi saint, l'Église célèbre la passion glorieuse du Seigneur Jésus.*

CETTE affirmation primordiale pourrait aussi bien se dire de la Nuit pascale, et pourtant c'est à dessein que nous la notons en commençant, car elle marquera l'unité des jours saints. Il serait contraire à l'esprit de la liturgie d'opposer les deux aspects : encore une fois, le mystère pascal est un ; sous la succession des divers épisodes historiques, il y a l'unité d'un mouvement, le dynamisme du Passage.

De cela, notre enseignement doit tenir compte : le P. Roguet nous a montré comment toute prédication doit ramener au mystère pascal... même la prédication sur la rédemption ! Cela ne veut pas dire qu'il faut cacher la Croix, ce qui serait aussi tronqué que d'oublier la Résurrection ; Pâques est un passage, et c'est sans doute cela qui manque le plus à notre prédication. Parlons de la Croix : puisque l'Agneau dans le Ciel en conserve comme la trace, *a fortiori* devons-nous la contempler, nous qui n'avons pas encore fini notre évolution pascale. Parlons également de la Résurrection (l'office liturgique de ce soir la mentionne au moins cinq fois). Mais surtout parlons du Passage : *est enim Phase, id est transitus Domini*. Qu'au travers de l'homélie du vendredi, au travers des monitions sacerdotales de l'office avant la lecture de la Passion ou l'adoration de la Croix, au travers des invitatoires du commentateur, que dans le choix des chants, que dans les méditations du chemin de la croix, on sente que la mort aujourd'hui engendre la vie.

Le vendredi saint est un jour cher à la piété des fidèles : les présences devant le Saint-Sacrement, l'affluence au che-

min de la croix en sont des preuves. Ils sont aujourd'hui désireux de prier sérieusement. Or, si l'on met à part l'office liturgique, la plus grande liberté est laissée aux pasteurs. Cela est bon, car les besoins des paroisses sont très divers. Mais initiative ne veut pas dire fantaisie : s'il n'y a pas de rubriques, il y a une théologie. C'est de cette théologie que toute recherche doit s'inspirer; la célébration liturgique comme les « pieux exercices » sont des expressions de la foi.

Or la foi, en ce jour, en considérant les souffrances et la mort de Jésus, les regarde au-delà d'un sentimentalisme superficiel pour y découvrir l'Amour de Dieu en action, la glorification du Seigneur, l'immensité du péché, la valeur des hommes aimés de Dieu, le chemin que nous parcourons à la suite du Maître.

Ne serait-ce pas d'abord notre foi de prêtres qu'il faudrait mettre au niveau de la foi de l'Église ?

2. *La Passion glorieuse se célèbre par la méditation.* Impossible de n'être pas frappé par les développements historiques que nous venons d'entendre : l'essentiel de l'office du vendredi consiste dans la proclamation de la Passion. Alors que d'ordinaire la présence de la Passion est assurée par le mystère eucharistique, par l'oblation du pain et du vin consacrés, ce vendredi et ce samedi sont a-liturgiques, c'est-à-dire qu'on n'y offre pas le sacrifice de la messe : la présence de la Passion se fait uniquement par la Parole s'adressant à la foi. La liturgie romaine la lit dans la Loi (*Exode*), dans les prophètes (*Osée* et *Habacuc*), dans les psaumes (139) et dans l'Évangile; à Byzance et Milan, la journée est jalonnée par les récits évangéliques. Une enquête sur la piété populaire révélerait le même besoin de relire chaque année ces textes majeurs. Les stations successives aux lieux saints de Jérusalem, les « misteris » de Perpignan répondent à ce même désir de contempler les scènes de la Passion.

Nous avons là un élément capital de la dévotion chrétienne, sur lequel doit nécessairement s'appuyer une pastorale. Il y a une grâce liée à la lecture de la Passion lorsqu'elle est faite dans la foi.

On préférera sans doute une lecture publique, faite au

nom de l'Église, mais beaucoup de fidèles ont besoin de prolonger leur audition dans le silence : devant le Saint-Sacrement ou en suivant le chemin de croix, ils reprendront à loisir les scènes que la liturgie leur a livrées; il faut savoir trouver l'équilibre entre les deux manières. Notre tâche sera surtout de les aider à lire et à méditer dans la foi, à ne pas se contenter de l'épisode ou du sentiment. « Que les prêtres insistent donc, dit l'Instruction *Cum propositum*, pour qu'en ce saint jour les fidèles gardent un pieux recueillement... Il faut qu'ils soient instruits soigneusement de la nature liturgique particulière du samedi saint. C'est un jour de grand deuil où l'Église s'attarde au tombeau du Seigneur, méditant sa passion et sa mort et s'abstenant du sacrifice de la messe » (1 c et d).

3. *Le vendredi et le samedi saints sont jours de jeûne.* Nous ne sommes plus au temps où on tolérait à peine le pain et l'eau aux femmes enceintes. Mais les situations différentes ne modifient pas l'esprit. Il nous faut jeûner en ces deux jours (ceci est d'ailleurs prescrit par le Droit général, quels que soient les adoucissements permis en France), encore faut-il le faire dans le but que l'Église désire. Le jeûne pascal est principalement signe de l'« attente de la Parousie sacramentelle » (P. Jounel, *La Maison-Dieu*, 45, p. 91); il n'est ascétique que secondairement : l'accent ne doit pas être mis tellement sur une union aux souffrances du Seigneur que sur une attente du retour du Seigneur, retour qui ne s'accomplit encore que dans la rencontre eucharistique. Le jeûne du vendredi et du samedi est une préparation à la communion solennelle de la Nuit pascale.

Il nous appartient de trouver les moyens concrets de rendre aux chrétiens le sens de ce jeûne eucharistique : si la privation d'aliments est restreinte, surtout le samedi, il est bien d'autres manières d'attendre. Mais nous tenons d'autant plus à le souligner qu'on a noté combien une journée de vacances pouvait mal préparer à la Nuit de Pâques : kilomètres sur la route ou bain de soleil sur la Côte d'Azur peuvent terriblement « profaner » la journée et distraire les esprits du mystère pascal. Nous avons à réfléchir sur la spiritualité des vacances de semaine sainte.

Et le samedi fait plus difficulté pour cela : pour le ven-

dredi il y a une vieille tradition de recueillement, de jeûne, d'abstinence, de chemin de croix; comme écrit un curé, ce jour-là « il y a une grâce ». Mais le samedi est vide : on n'assistait pas à l'office autrefois; c'était un jour de lessive ou de grand nettoyage; aujourd'hui il n'y a absolument rien : c'est bien le jour de la méditation personnelle. On sent ici plus qu'ailleurs la nécessité d'une formation individuelle au recueillement. On pourrait penser à utiliser les matines ou une célébration similaire; mais il y a surtout à apprendre aux fidèles à vivre saintement une journée sainte. Peut-être touchons-nous ici du doigt combien notre formation liturgique est faible : la messe serait une ressource si commode.

II. — LES OFFICES DU VENDREDI

1. *L'adoration au reposoir.* L'instruction *Cum propositum* prescrit aux pasteurs d'avertir les fidèles de l'adoration du Saint-Sacrement « qui doit se poursuivre au moins jusqu'à minuit, c'est-à-dire quand au souvenir liturgique de l'institution de la sainte eucharistie succède la mémoire de la passion et de la mort du Seigneur » (n° 10). Ce texte est assez obscur : certains en avaient conclu qu'il fallait interrompre l'adoration à minuit; c'est faux, puisqu'il faut la poursuivre *au moins* jusqu'à minuit. On en conclura peut-être qu'il ne faut pas l'urger au-delà de minuit. Mais ce qui est étrange, c'est la raison qui en est donnée : on a l'impression d'un découpage du mystère pascal : le jeudi c'est la fête de l'eucharistie, le vendredi c'est la célébration de la Passion; on croirait presque que l'eucharistie et la Passion sont deux mystères adéquatement distincts.

Or cette adoration nous semble plutôt au confluent d'un donné théologique : l'eucharistie est la *memoria Passionis*, et du besoin qu'a le peuple chrétien de méditer presque heure par heure la passion de son Seigneur. N'est-ce pas une occasion unique d'orienter la piété eucharistique des fidèles dans un sens pascal? Ce mystère pascal que nous vivons intensément dans le triduum sacré, nous est rendu continuellement présent par le sacrement d'eucharistie. Mais, tout, cette semaine, est porté à un haut degré : Pâques

est le grand dimanche de l'année, la communion pascale est la communion solennelle de l'année, l'adoration du Saint-Sacrement du jeudi au vendredi ne serait-elle pas la grande dévotion eucharistique de l'année ?

Nous reviendrons plus loin sur la veillée après la messe du jeudi. Parlons seulement de la journée du vendredi. Le thème général en pourrait être une lente méditation du récit de la Passion. Cela se fera soit collectivement, soit individuellement selon les besoins des paroisses. Ne pourrions-nous utiliser pour cela l'*Office des saintes et rédemptrices souffrances de notre Seigneur Jésus-Christ* que nous offre la liturgie byzantine ? Si nous présentions aux pieux fidèles les principales prophéties de l'Ancien Testament, en particulier Isaïe 53, les récits évangéliques, certains passages des épîtres aux Romains, aux Philippiens, aux Hébreux, et, pour ceux qui sont sensibles aux élans de la poésie orientale, quelques tropaires byzantins, nous aiderions grandement leur méditation et ils découvriraient de nouvelles richesses pour leur adoration du Saint-Sacrement.

2. *L'horaire de l'Action liturgique.* Le décret *Maxima redemptionis* invite à la célébrer vers 3 heures de l'après-midi; mais on sait qu'il prévoyait une certaine latitude qu'a encore étendue le décret de 1957, la règle suprême restant *si ratio pastoralis id suadeat*. Le net désir du Saint-Siège est qu'il faut choisir l'heure qui permettra à la majorité de la communauté de venir : dans la détermination de l'horaire, la préférence doit être donnée à la liturgie, les dévotions trouveront place à un autre moment, qu'elles soient pour ceux qui veulent un temps de prière plus long, ou pour ceux à qui ne convient pas l'heure de l'office liturgique.

3. *L'office des lectures* sera spécialement soigné aujourd'hui. Rien ne disperse l'attention : l'autel est nu, les cierges éteints, tous sont à leur place pour écouter; au milieu du *presbyterium*, un pupitre nu portant le livre. Ce sont les conditions idéales d'une liturgie de la Parole. Alors ne sortons pas une Bible de poche des profondeurs d'une soutane, ne bafouillons pas, ne tournons pas le dos au peuple; l'*Ordo* ne précise pas l'orientation du pupitre : cette discrétion respecte la diversité des lieux, mais le prin-

cipe reste sauf : on lit pour les auditeurs, donc tourné vers eux. Soyons persuadés que cette lecture est un sacramental qui met les hommes en présence de Dieu.

Certes, ni *Osée* ni l'*Exode* ne sont familiers aux chrétiens d'aujourd'hui; et ce soir il n'y a place que pour un bref invitatoire. Il aura donc fallu auparavant situer ces deux textes : la prédication quadragésimale aura trouvé une occasion de les présenter, de les commenter peut-être. Il est regrettable de démissionner dès la première année en prétendant que ce sont des textes incompréhensibles; Origène et saint Augustin ont fait des homélies sur des passages bien plus difficiles. Dans une réforme ultérieure, on pourra envisager la lecture du sacrifice d'Abraham ou la Passion selon Isaïe, mais cela n'est pas de notre propos.

La poésie hébraïque ne vient pas naturellement sur nos lèvres : on ne court directement ni au cantique d'Habacuc ni au psaume 139; là encore il faut une initiation : non pas une culture littéraire (la liturgie n'est pas réservée aux intellectuels), mais une initiation biblique. Le peuple catholique n'a plus l'habitude des psaumes; est-ce une raison suffisante pour continuer à lui en cacher le trésor? Ce n'est pas l'affaire d'un jour que d'en retrouver le goût, mais qui ne commence pas n'aboutira jamais.

Il est plus facile de faire participer aux prières solennelles qui concluent la liturgie de la Parole. A condition toutefois d'en respecter le rythme : invitatoire, prière silencieuse à genoux, collecte. Si l'on veut mettre un invitatoire en français, sa place normale est aussitôt après l'invitatoire en latin; sous aucun prétexte, il ne doit rompre ou abrégé le temps de silence.

4. *L'adoration de la Croix* doit apparaître triomphale. La dignité de la procession qui l'apporte, la solennité du dévoilement et de l'ostension collective en révèlent la grandeur. Mais l'essentiel du rite est la vénération personnelle. Il est interdit de multiplier les croix : outre que les rubriques ne le prévoient pas, toute la tradition s'y oppose; à Jérusalem comme à Rome, il n'y a qu'une relique. Certes cela peut être assez long dès que l'assistance atteint plusieurs centaines de personnes. Mais les choses sont assez parlantes pour que cela puisse durer. D'ailleurs l'impression de lon-

gueur est surtout psychologique : si on conçoit ce rite principalement comme un geste personnel pour lequel on attend son tour, c'est long; mais si on en fait d'abord une vénération collective au cours de laquelle chacun fait aussi une démarche individuelle, c'est autre chose.

C'est pourquoi il importe de souligner l'aspect collectif par des chants repris par toute l'assistance : le choix offert par l'*Ordo Hebd. S.* est remarquable par son lyrisme et sa valeur théologique; il faut seulement souhaiter que ces chants trouvent une forme qui les rende populaires. A cela on joindra une belle procession sans hâte, où chacun n'a pas l'impression qu'il faut faire vite parce qu'on est pressé. D'ailleurs il semble qu'en cas d'affluence on pourrait supprimer la gémulation, et il est toujours possible aux fidèles de venir deux à deux.

Si le trop grand nombre des fidèles s'opposait cependant à ce que tous viennent individuellement, il reste la solution d'une vénération collective au cours de l'office, prévue par l'ordonnance du 1^{er} février 1957. Cette vénération collective, qui peut d'ailleurs suivre une vénération individuelle faite par quelques-uns, doit être précédée d'une monition faite par le célébrant; elle doit durer un certain temps pour apparaître solennelle. Il est normal d'offrir à chacun la possibilité de venir baiser la Croix après l'office, en l'exposant à un endroit accessible.

Les esprits pointilleux demanderont quel est l'objet de la vénération. Le missel de saint Pie V disait simplement : *Crucem adorant*, et c'est bien le bois de la Croix qu'à Jérusalem on touchait du front et des yeux. L'*Ordo* de 1955 hésite, il précise : « *pedes Crucifixi osculantur* »; mais il ne cesse de parler de l'« *adoratio Crucis* », et tous les chants sont des hymnes à la Croix : *Crucem tuam adoramus; Crux fidelis*. Que cette rubrique nouvelle nous rappelle seulement que notre dévotion à la Croix est relative à celui qui y fut attaché.

5. *La communion*. Nous nous étions demandé plus haut s'il ne serait pas plus commode de joindre en une même procession l'adoration de la Croix et la communion : ce ne serait pas impossible, ce fut même la disposition du sacramentaire gélasien. On y gagnerait du temps. Mais on pour-

rait craindre que l'un des deux rites y perde en grandeur, que la vénération de la Croix n'apparaisse que comme une cérémonie préalable et secondaire.

Il n'est pas obligatoire de chanter pendant la communion, et le silence du *Pontifical* du 12^e siècle n'est pas sans dignité. Toutefois l'*Ordo* permet le chant du psaume 21 ou de quelques répons du jour. Le psaume 21 est un récit de la Passion, se terminant par la prédication de l'Évangile : avec une bonne catéchèse, il peut aider les fidèles à manger le corps immolé du Seigneur : « Les pauvres mangeront, leur faim sera comblée. »

6. *Le chemin de croix*. Méfions-nous, sous prétexte de purisme, d'éliminer les dévotions populaires. Lorsque ce sont de purs doublets comme le récit de la Passion, leur disparition est normale. Mais lorsqu'elles complètent la liturgie comme l'*Épithion* byzantin ou l'ensevelissement du Christ des villes italiennes, lorsqu'elles permettent aux chrétiens de prolonger leur méditation de la Passion, comme le chemin de croix, il faut les conserver avec soin, en éliminant toute trace de superstition, en essayant de conduire les touristes à la prière.

Le chemin de croix est né de la tradition hiérosolymitaine de parcourir les lieux de la Passion : il est donc de soi très proche de la liturgie. Mais il garde une très grande souplesse. Faire le chemin de la croix c'est marcher en méditant sur la Passion, c'est accompagner le Christ sur la route pascale : on ajoute que, pour gagner les indulgences attachées à cette dévotion, il faut s'arrêter quatorze fois devant quatorze croix de bois bénites à cette fin ; rien d'autre n'est prescrit. En particulier le thème de chaque station n'est pas déterminé, et on peut méditer sur n'importe quel épisode de la Passion. On peut souhaiter que disparaissent certaines scènes tirées des apocryphes au profit de faits rapportés par l'Évangile, comme la flagellation, le couronnement d'épines, les paroles de Jésus en croix, le coup de lance, etc. Il n'est pas opportun par conséquent d'exiger en toute église et chapelle un chemin de croix peint ou sculpté (quatorze croix suffisent) ; il serait désirable également que les prédicateurs et les rédacteurs nous fournissent un plus grand choix de méditations : on concevrait bien un

livret proposant trente ou quarante thèmes de réflexion sur la Passion, desquels les fidèles ou les pasteurs pourraient tirer quatorze stations. Certains missels présentent déjà un florilège de textes bibliques et liturgiques plus denses que les « considérations » qui ont édifié nos pères. Il ne serait pas difficile de poursuivre cet effort.

III. — LA LITURGIE DU SAMEDI

La journée du samedi n'est jalonnée que par les heures. Faut-il emplir le vide de cette journée? Je ne le pense pas. Au lever du jour, matines et Laudes pourront être une méditation auprès du tombeau du Seigneur dans l'espérance de la Résurrection. On pourrait songer également à une réflexion sur la descente aux enfers, mystère que la liturgie romaine ne connaît guère. Respectons le silence de l'Église.

D'ailleurs certains objecteront qu'ils ont déjà assez à faire avec les confessions. L'*Instruction* recommande de les reporter le plus possible aux premiers jours de la semaine. Plus facile à dire qu'à faire, répondront certains curés. Ce n'est pourtant pas impossible : certains y ont réussi, et les fidèles ont découvert avec joie que faire sa Pâque c'était communier trois fois. Reste le noyau résistant des hommes qui ne veulent connaître que la messe de 7 heures le dimanche matin : à leur égard, la formation d'un sens eucharistique plus réaliste demeure le grand objectif, encore lointain peut-être, mais qu'on ne saurait perdre de vue.

Un dernier détail : ne laissons pas les sacristains anticiper la décoration pascale. Le samedi est jour d'attente; l'église reste nue. « Les autels sont recouverts de nappes *hora competenti* »; or la rubrique précise cette heure convenable en continuant : « *interim* (c'est-à-dire pendant ce temps-là, au moment où on met les nappes) *excutitur ignis de lapide et ex eo accenduntur carbones* »; c'est donc juste avant la veillée pascale qu'on vêt les autels; quant aux fleurs c'est au moment de la messe qu'on les apporte. C'est alors aussi qu'on dévoile les statues des saints.

*
**

Ne voit-on pas qu'une pastorale isolée du vendredi et du samedi saints n'est pas pensable? L'initiation biblique indispensable ne peut se faire ces jours-là; l'ordonnance des processions doit être habituelle. C'est la pastorale liturgique de toute l'année qui se fait sentir. Bien des curés estiment que les offices du *triduum* sacré sont impossibles lorsque le prêtre est seul; à bien y réfléchir, la messe du dimanche (si elle n'est pas une simple routine) est-elle moins impossible à un prêtre qui se veut à la fois exégète, commentateur, sacristain, lecteur et... président de l'assemblée? Mais nous ne pensons pas que la seule solution soit le recours à un autre prêtre, ou à quelques scouts venus de la ville voisine. Un lecteur et un commentateur se forment à longueur d'année. Que la difficulté des jours saints soit une invitation plus pressante à associer toute l'assemblée à la célébration liturgique!

F. MORLOT.